



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E40934

VALABLE JUSQU'AU 20/10/2025

ÉDITÉ LE 02/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/01/1985

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL 1986B26390

Siret : 331 539 528 00041

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 2101284-0

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 231760E1247003/001 568870/19

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 231760E1247003/001 568870/33

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2024

Raison sociale : SOCIETE DE PEINTURE - D'ETUDES - BATIMENT - INDUSTRIEL
S.P.E.B.I.

85 BIS RUE JEAN LE GALLEU
94200 IVRY-SUR-SEINE

Téléphone : 01 46 70 21 21

Fax : 01 46 70 20 26

Portable : 06 45 94 58 60

Site Internet : www.spebi.fr

E-mail : qse@spebi.fr

Responsabilité légale :

VR FINANCES (534 785 530) / ROCHES VINCENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 117 Tranche de classification : EFF5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2121	Ravalement en maçonnerie Mention RGE	07/09/2021
3423	Imperméabilité des façades (Technicité supérieure) Mention RGE	08/06/2022
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante) Mention RGE	11/09/2024
7132	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité confirmée) Mention RGE	29/09/2022
7133	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité supérieure) Mention RGE	23/04/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.